ÉNONCÉ DES EXIGENCES

Projet de diagnostic « Vie associative »

Direction Culture Sport et Vie associative



**Système national de gestion de projet**

Projet de diagnostic « Vie associative »

**Phase de définition**

**But du document**

L'énoncé des exigences est une proposition à une autorité, qui définit un problème opérationnel ou une possibilité et une approbation en vue de réaliser les activités de l'étape d'identification du projet. L'objectif de cette étape est de produire une analyse de rentabilisation et un arrêté de projet qui permettront d'évaluer si le projet peut passer à l'étape de réalisation à la suite de l'obtention de l'approbation préliminaire de projet.

**Acteurs du projet :**

**Préparation :**

* Carole Fayet
* Céline Bouteloup

**Approbation par le Bureau d’Ambert Livradois-Forez**, présidé par Daniel FORESTIER

**Table des matières**

[Directives i](#_Toc18671681)

[1 Objectif 1](#_Toc18671682)

[2 Contexte 1](#_Toc18671683)

[3 Définition du problème et des possibilités 1](#_Toc18671684)

[4 Risques liés à la non-réalisation du projet 2](#_Toc18671685)

[5 Pouvoir d'approbation 2](#_Toc18671686)

[6 Financement 2](#_Toc18671687)

# OBJECTIFS

Le présent énoncé des exigences vise à demander l’approbation du Bureau de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez (CCALF) pour lancer un état des lieux de la vie associative sur le territoire communautaire, afin éventuellement, dans un second temps, de revoir les lignes d’intervention de la Communauté de communes dans ce domaine : actions à destination des associations, modalités de financement…

# CONTEXTE

Le territoire d’ALF compte plus de 600 associations œuvrant dans tous les domaines de la vie locale : loisirs sportifs ou culturels, solidarité, développement durable, maintien du lien entre les aînés…

Suite à la fusion des 7 communautés de communes, ALF a défini un certain nombre de lignes d’intervention afin d’harmoniser l’aide communautaire sur le territoire.  
Aujourd’hui, son action envers les associations se résume ainsi :

* **Aide matérielle au siège et dans les MSAP** : mise en page et reprographie, prêt de petit matériel (vidéoprojecteurs, sono…) + prêt de barnums sur le secteur d’Arlanc.
* **Coordination et information**: Réunions de coordination locale avec les MSAP et OT ; Veille et transmission d’informations (mails et groupe facebook) ; Annuaire des activités associatives sur le site internet d’ALF.
* **Aides financières** pour les associations d’intérêt communautaire (dont soutien très faible aux 2 Points d’Appui à la Vie Associative : l’ADACL et la Brèche)

**3 - DÉFINITION DU PROBLÈME & DES POSSIBILITÉS**

Étant donné l’enjeu que représente le secteur associatif local pour la vie locale et l’attractivité territoriale, tant en ce qui concerne l’offre d’activités que le lien social, il semble important aujourd’hui de :

* Faire un état des lieux complet des conditions d’exercice des activités associatives, en fonction des différents secteurs
* Requestionner les lignes d’intervention communautaires à la lumière de cet état des lieux.

Il est donc proposé au Bureau la méthode suivante :

**1 – Récolte de données (février à avril) : en partenariat avec les PAVA :**

* Questionnaire adressé aux communes pour mieux connaître leurs actions envers les associations de leur commune
* Questionnaire adressé aux associations pour avoir leur regard sur leurs conditions d’activité, et sur leurs besoins

**2 – Réunions territoriales (mai-juin) : en partenariat avec les PAVA :**

* Échanges entre les VP, MSAP, élus municipaux les associations locales : retour sur l’état des lieux, les besoins, les différentes problématiques de chacun…
* Lieux envisagés : Cunlhat, St Germain, Arlanc, Olliergues, Viverols (en lien avec les MSAP) et Ambert

**3 – Reconsidérer l’action communautaire à l’aune de cet état des lieux (septembre à novembre)**

* Réunions de travail (Copil ou Bureau)
* Révision des statuts le cas échéant

# -RISQUES LIÉS À LA NON-RÉALISATION DU PROJET

*Méconnaissance et idées reçues*

*Action publique*

*Arrêt de certaines actions associatives*

# CONSULTATION & POUVOIR D'APPROBATION

Présentation de l’état des lieux début juillet au Bureau communautaire.

Validation des éventuelles nouvelles modalités d’action communautaires par le Bureau et le Conseil de communauté fin 2021.

# FINANCEMENT

Coût de l’opération : cf. devis ci-joint :

* Prestations de service pour les PAVA (phase 1 et 2) :  
  10 jours de travail (9,5 pour la Brèche et 5,5 pour l’ADACL), soit 7 500 €.

*L’énoncé des exigences est un document présenté en Bureau communautaire afin d’autoriser l’entrée en phase de développement du projet. Il permet au Bureau et au service de partager une problématique et des orientations communes.*

*Le passage en phase projet ne signifie pas pour autant que le projet sera réalisé dans la foulée.*